



Commission Nationale pour les Réfugiés
« C.N.R. »

LE SECRETAIRE PERMANENT

**TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN (E)
SPECIALISTE IT AU TITRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LE FONDS SOCIAL DE LA RDC ET LA COMMISSION NATIONALE POUR LES
REFUGIES.**

**Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix,
Deuxième Financement Additionnel « STEP 2 »**

Titre du poste	Spécialiste IT
Supérieur hiérarchique	Coordonnateur de la Convention
Collaborateurs	- Spécialistes technique - Personnel IT en province
Nombre de postes	1

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu un financement de la Banque mondiale (BM) à hauteur de USD 445 millions pour financer le Projet « STEP 2 », deuxième financement additionnel au Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la paix (STEP).

Ce projet de protection sociale a pour objectif (i) d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures socio-économiques dans les communautés vulnérables du pays, (ii) d'établir des éléments fondamentaux d'un système de filets sociaux, et (iii) de renforcer les systèmes nationaux de gestion de protection sociale.

La composante sur les systèmes nationaux comprend, entre autres, le renforcement des systèmes gouvernementaux de gestion de la situation actuelle et à venir des réfugiés, avec un accent sur deux domaines principaux : (i) le renforcement de la CNR à mener à bien ses mandats institutionnels et (ii) le renforcement des systèmes de protection sociale en faveur des réfugiés. Elles seront aussi axées sur le renforcement des capacités aux niveaux central et local. A ce titre, la CNR bénéficiera d'appuis pour l'octroi de services de protection des réfugiés et la conduite du dialogue sur l'intégration des réfugiés.

Cinq provinces seront initialement bénéficiaires du projet : Kasai Central, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Nord Ubangi.

Pour la mise en œuvre de la composante 3 du Projet, une Convention de partenariat définissant les rôles et responsabilités de chaque partie a été signée entre la CNR (le Prestataire) et le Fonds Social de la RDC (Le Client). Une équipe dédiée à la Convention devra être mise en place au sein de la CNR pour assurer la gestion au quotidien des activités.

A ce titre, le FSRDC recrute un **Spécialiste IT** pour intégrer l'équipe dédiée à la mise en œuvre de la Convention.

II. DEFIS

- La mise en œuvre de la Convention porte sur le renforcement dans l'utilisation et l'appropriation du système d'enregistrement Progrès dans plusieurs provinces (et ses différentes équipes) de façon simultanée ;
- La Convention nécessite un déploiement rapide et un rythme de mise en œuvre soutenu pour **atteindre ses objectifs en dix-huit mois** ;

III. RESPONSABILITES

Sous la supervision du Coordonnateur de la Convention, **le (la) Spécialiste IT** aura pour missions principales :

- Exercer la fonction du responsable des techniques informatiques de la convention ;
- Assurer le bon fonctionnement des activités et matériels informatiques de la convention
- Proposer les spécifications techniques des matériels informatiques et de communication appropriée pour la convention ;
- Participer au recrutement des techniciens informatiques et du staff supplémentaire dans les centres clés des différentes zones concernées par le projet ;
- Assurer la gestion et renforcement des capacités de tous les staffs IT de la Convention ;
- Etre rapide de donner des solutions aux problèmes remontés à son niveau par les Spécialistes technique;
- Gérer l'utilisation, la maintenance et le support technique de la base de données proGres v4 et de toute autre base de données utile au projet
- Être capable de résoudre tous les problèmes hard et soft des tous utilisateurs de la convention :
 - ✓ Donner des solutions aux problèmes liés aux logiciels utilisés par tous les utilisateurs de la convention ;
 - ✓ Donner des solutions aux problèmes liés à la connectivité et à la communication des tous les utilisateurs de la convention ;
 - ✓ Donner des solutions aux problèmes liés à la maintenance de matériels informatiques utilisés par des utilisateurs de la convention ;
- Assurer la sécurité des bases de données à travers les Systèmes d'archivage et de sauvegarde des bases de données ;
- Assurer la configuration et installation des serveurs (BIMS et RAPP)
- Conduire l'évaluation de la capacité de la connectivité internet pour l'utilisation du système
- Assurer le renforcement des capacités du personnel dans toutes les provinces sur l'utilisation de l'outil d'enregistrement ProGres V4 par les formations, ateliers, forums, conférences, etc.
- Assurer la formation du personnel de la CNR dans des formations de base et spécialisées en informatique afin de faciliter l'utilisation du système :
- Assurer toutes autres tâches relevant de son domaine pour l'atteinte des objectifs prévus dans le cadre de la Convention

IV. CRITERES DE PERFORMANCE

Le (la) Spécialiste IT devra s'assurer de la /du:

- Qualité du suivi des actions inscrites dans l'acquisition des matériels informatique et de communication dans le cadre de transfert de compétence vers la CNR ;
- Respect des délais dans la résolution des problèmes (Hard et Soft) et de la communication ;
- Qualité de propositions liées à l'acquisition des matériels informatiques et de la communication pour la convention ;
- Temps de réaction devant un problème soumis à son niveau ;
- Qualité du suivi des procédures standard (Sop) dans la résolution des problèmes.

Ses performances seront mesurées sur la base de/du:

- Pourcentage du nombre des matériels informatiques et de communication de qualité qui seront acquis durant son exercice ;
- La qualité et performance de la communication et de matériels utilisés ;

V. QUALIFICATIONS REQUISES

Pour mener à bien cette mission, le (la) Spécialiste IT minimales suivantes :

Formation

- Être titulaire d'au moins un diplôme supérieur (minimum Bac + 5) en Ingénierie, Informatique (Génie Informatique) ou dans un domaine similaire ;
- Une certification internationale dans le domaine de l'IT.

Pré-requis :

Pour mener à bien cette mission, le/la Spécialiste IT devra avoir les qualifications minimales suivantes :

- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine des IT
- Une bonne connaissance dans l'utilisation de ProGres V4 serait un atout.
- Forte expérience dans le déploiement et l'utilisation des logiciels informatiques et des bases de données ;
- Excellente maîtrise des produits et l'environnement d'exploitation ;
- Excellente connaissance sur la maintenance informatique ;
- Excellente connaissance sur le réseau informatique et télécommunication ;
- Des connaissances dures les matériels Cisco ;

Langues

- Bonne maîtrise du français (expression orale et écrite) et d'au moins une des langues locales (Lingala, Swahili et Tshiluba).
- Une bonne connaissance de l'anglais serait un atout.

VI. LIEU, DUREE DE LA MISSION ET REMUNERATION DU CONSULTANT

Le poste est basé à Kinshasa avec de multiples déplacements dans les provinces d'intervention du Projet.

La mission du Spécialiste IT s'étendra sur une durée prévisionnelle de dix-huit (18) mois renouvelable sur la base de ses performances jugées satisfaisantes. Le Spécialiste IT devra être immédiatement disponible et sa rémunération sera établie dans le contrat de services dont quelques spécificités ci-dessous : contrat au forfait, proposé et signé entre FSRDC et le spécialiste IT sélectionné, après avis de non-objection de la Banque mondiale.

Le Projet mettra à la disposition du Spécialiste IT les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

VII. METHODE DE RECRUTEMENT

Chaque candidat devra fournir

- ✓ un curriculum vitae bien détaillé (3 pages maximum et en PDF) ;
- ✓ une lettre de motivation (2 pages maximum et en PDF) précisant (a) la formation utile, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée à apporter par le candidat face aux défis du Projet, (d) la disponibilité immédiate du candidat, et (e) sa compréhension des exigences de la mission proposée. Le non-respect de ces dispositions entraînera le rejet de la candidature.

Les preuves du niveau d'instruction et de l'expérience seront exigées de tout candidat présélectionné avant son entretien. Les certificats et diplômes ne doivent pas être joints au dossier de candidature.

A envoyer avant le 19/11/2021 à minuit (heure locale), à l'adresse email suivante : jobstepcnr-sit@fondsocial.cd avec en objet le titre du poste et le nom du candidat (**SPECIALISTE IT – Prénom Nom**).